nir. Or pour à celle fin qu'il ne se mette pas beaucoup en peine de trauailler, qui est vrayement le but où ils visent, il luy signifient que s'il trauaille, ce ne sera pas pour luy, mais pour les Marchands, sans qu'en façon que ce soit il y puisse rien pretendre. Tellement que voila vn pauure homme au bout de trois ans dans vn pays estrãge qui faut luy & sa compagnie qu'ils viuent & se vestent à la maniere des bestes, soit en broutant, soit en paissant, & allans tous nuds, & couchants dans les bois. Au reste, s'il veut ou peut trauailler apres ce temps, il faut qu'il soit contraint ne le bailler à d'autre qu'à eux, & pour le mesme prix qu'en France, bien que d'autres luy en offrissent cinquante fois autant. I'ay desia marqué que cet article estoit artificieux & par trop desaduantageux pour ceux qui desiroient habiter: car auec ce que i'ay dit du peu de fidelité que l'on a donné ces choses pour le mesme prix qu'il vaut en France: on doit sçauoir que le seruiteur que l'on peut auoir icy pour six escus de loyer, il vous en coutera là quarante, & celuy que vous nourrirez pour quinze escus en France, vous ne le nourrirez pas là pour quarante, pour le loüage me direz-vous, cela est tres-clair: car il est à prejuger que le seruiteur qui entreprend le peril de la mer, & qui se va risquer de demeurer en pays estrange parmy des Sauuages: il veut & la raison aussi tirer plus gros gages: mais pour sa nourriture me direz-vous, il ne luy doit pas plus couster qu'en France: ha vous m'excuserez, si ion cõme on y procede: car on vous dira pour exemple, Monsieur le mesnagé,